

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2004/2553(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur les procédures de ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe et une stratégie de communication portant sur ce même traité		
Sujet 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/09/2004	Débat en plénière		
14/10/2004	Résultat du vote au parlement		
14/10/2004	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0021/2004</a>	Résumé
14/10/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2553(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		<a href="#">B6-0008/2004</a>	13/09/2004	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		<a href="#">B6-0009/2004</a>	13/09/2004	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0067/2004</a>	13/10/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0021/2004</a> <a href="#">JO C 166 07.07.2005, p. 0024-0057 E</a>	14/10/2004	EP	Résumé

## 2004/2553(RSP) - 14/10/2004 Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté par 449 voix pour, 141 voix contre et 36 abstentions, une résolution de la commission constitutionnelle sur les procédures de ratification du projet de traité constitutionnel et sur une stratégie de communication portant sur ce traité, à quelques semaines de la signature du traité constitutionnel, le 29 octobre prochain à Rome. Compte tenu de la valeur symbolique de la période du 5 au 8 mai 2005 pour la paix et la construction européenne, le Parlement demande que les référendums sur la Constitution ou la ratification parlementaire dans les Etats membres se tiennent à ces dates. Les députés demandent au Conseil de rechercher cette approche coordonnée et invitent le Conseil et la Commission à élaborer une stratégie de campagne et de communication appropriée, stratégie à laquelle le PE est

prêt à contribuer. Pour les députés, il est essentiel de privilégier la dimension européenne du projet de Constitution dans les procédures de ratification nationales, afin de renforcer le sentiment partagé d'une communauté civique à travers l'Union. Les députés s'engagent à rendre leur avis sur le traité constitutionnel dans les meilleurs délais après sa signature. Le rapport de MM. Íñigo MÉNDEZ DE VIGO (PPE/DE, ES) et Richard CORBETT (PSE, UK) sur la Constitution devrait être approuvé par la commission des affaires constitutionnelles le 30 novembre prochain, pour être définitivement approuvé en plénière le 15 décembre à Strasbourg. Le Parlement européen sera ainsi la première assemblée à se prononcer sur le Traité constitutionnel.